

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit - langues

- Université Pierre Mendès France - Grenoble – UPMF (déposant)
- Université Stendhal - Grenoble 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Etudes juridiques

Établissement déposant : Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF

Établissement(s) cohabilité(s) : Université Stendhal - Grenoble 3

La mention de licence *Droit-langues* de l'Université Pierre-Mendès-France vise la formation de juristes linguistes maîtrisant deux langues étrangères. Les étudiants obtiennent deux diplômes : la licence *Droit-langues* de l'UMPF et la licence *Langues étrangères appliquées* de l'Université Stendhal (Grenoble 3). La licence *Droit-langues* comprend deux parcours : *Juristes trilingues d'affaires* (JTA) et *Droit, administration et politiques internationales* (DAPI). Cette formation est ouverte aux titulaires du baccalauréat français ainsi qu'aux candidats ayant satisfait à l'une des procédures de validation des études, des acquis professionnels et personnels selon les dispositions en vigueur. Elle est proposée en formation initiale ou continue.

Avis du comité d'experts

La licence *Droit-langues* de l'UMPF, en partenariat avec l'Université Stendhal, permet aux étudiants de valider deux diplômes simultanément (la licence *Droit-langues* et la licence *LEA*). La formation est originale, cohérente et adaptée aux objectifs poursuivis en terme de débouchés professionnels (carrières judiciaires, juristes trilingues, traducteurs spécialisés) et académiques (master). La formation comprend six semestres avec quatre unités d'enseignements chacun ; deux unités sont consacrées aux matières juridiques (fondamentales et complémentaires) et les deux autres aux langues (anglais obligatoire). La structuration claire et équilibrée de cette formation permet ainsi une spécialisation progressive des étudiants en droit comme en langues. L'objectif est de faire en sorte que les étudiants, qui acquièrent un socle de compétences générales en droit comme dans le cadre d'une licence classique, puissent maîtriser en plus, de manière approfondie, deux langues étrangères. Parmi les atouts de la formation, on relève la palette de choix pour la seconde langue qui peut être européennes ou non (arabe, chinois, japonais, russe) ; les matières d'ouverture comme l'économie internationale et l'histoire des relations internationale ; l'accomplissement d'un stage obligatoire à l'étranger en troisième année (L3) même s'il apparaît être d'une durée minimale insuffisante (quatre semaines) pour une véritable intégration professionnelle à l'étranger.

Ce type de formation et de double diplomation *Droit-Langues* n'est pas rare en France. On en retrouve à la Roche sur-Yon, Tours et Versailles notamment. On peut regretter, eu égard au contenu spécifique de cette licence, que celle-ci ne soit pas adossée à un laboratoire de recherche en droit international ou européen. Enfin, le dossier ne fait pas état d'un environnement socio-économique local particulièrement porteur ou de partenariats avec des organisations internationales ou étrangères qui offriraient aux étudiants des terrains de stages en adéquation avec leur formation.

L'équipe pédagogique de cette licence est logiquement composée d'enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences et attachés temporaires d'enseignement et de recherche) de la Faculté de Droit de Grenoble pour les matières juridiques, et d'enseignants-chercheurs de l'Université Stendhal - Grenoble 3 pour les langues. Seulement deux praticiens interviennent dans la formation mais de manière bien ciblée : un avocat américain dispense un cours d'« Introduction à la *common law* » de 24h et un « coach professionnel certifié » est en charge du module « compte-rendu de stage et professionnalisation » de 12h. Pour le pilotage de la formation, on regrette l'absence d'évaluation de la formation par les étudiants et l'absence d'un organe collégial de type comité de perfectionnement permettant l'implication des professionnels du droit recourant eux-mêmes à des juristes-linguistes.

Pour des raisons tenant à l'enseignement des langues, la capacité d'accueil de cette licence est limitée : 35 places environ sont disponibles pour chacun des parcours (JTA ou DAPI) alors même que la formation est très attractive (entre 900 et 1200 candidatures selon les années). La sélection est faite sur dossier par une commission composée d'enseignants-chercheurs. Sur la période 2009-2013, le nombre d'étudiants en première année a ainsi varié entre 66 et

75. En L2, ils ne sont plus qu'une petite cinquantaine en raison des abandons d'un certain nombre d'étudiants qui n'ayant pas le niveau exigé préfèrent se réorienter vers la mention de licence droit classique. Par la suite, les effectifs se stabilisent avec un très bon taux de réussite en L3 (par exemple en 2011 et 2012, sur respectivement 61 et 46 inscrits, 58 et 45 ont validé leur diplôme, soit 95 % et 98 %). Il n'existe aucune statistique sur l'insertion professionnelle des diplômés et le devenir des non diplômés. Le dossier indique seulement qu'à l'issue de la licence, la plupart des diplômés continue en master de droit privé, de droit public ou d'études internationales et européennes (plus spécifiquement en master première année (M1) Droit international et européen) à l'UMPF (de 61 à 77 % des diplômés) ou ailleurs, sans plus de précision.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	L'équipe pédagogique est composée quasi exclusivement d'enseignants-chercheurs souvent impliqués dans la recherche sur la matière qu'ils enseignent, ce qui permet ce lien avec la recherche. La formation n'est adossée ou en lien avec aucun laboratoire de recherche en particulier.
Place de la professionnalisation	La place de la professionnalisation n'est pas négligeable. On note d'abord deux dispositifs qui permettent d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel : un stage obligatoire à l'étranger en fin de L2, et un séminaire de douze heures en L3, intitulé « Compte rendu de stage et professionnalisation », animé par un « coach professionnel certifié ». La formation propose en outre une préparation à la certification C2i « métiers du droit » et les étudiants ont la possibilité de passer des certifications linguistiques comme le TOEFL.
Place des projets et stages	Les étudiants de licence <i>Droit-langues</i> doivent obligatoirement faire un stage de quatre semaines minimum à l'étranger pour valider leur diplôme, ce qui est en parfaite adéquation avec les objectifs de double compétence de cette formation. La politique des stages apparaît néanmoins limitée. La durée minimale du stage est très courte (4 semaines) et seulement 2ects sont affectés au stage. Enfin, on note l'absence de partenariats avec des institutions ou structures qui faciliteraient la recherche de stage pour les étudiants.
Place de l'international	La place de l'international apparaît insuffisante. Si les relations internationales sont enseignées tout au long de la licence pour un des parcours ainsi que la <i>common law</i> (cours de 24 heures d'introduction par un avocat américain en L3), on note l'absence de partenariats internationaux, de cours de droit en langue étrangère, la présence trop rare d'étudiants étrangers et la politique de la faculté consistant à ne réserver la possibilité de faire un parcours « Erasmus » qu'aux étudiants de master alors que cela aurait un sens pour les étudiants de cette double licence <i>Droit-LEA</i> .
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Des passerelles existent soit pour passer d'un parcours à l'autre de cette licence (JTA et DAPI), soit pour se réorienter vers la filière droit ou la filière LEA. Quelques dispositifs spécifiques d'aide à la réussite sont proposés par cette formation. On note ainsi une année supplémentaire de formation en début de cursus pour les étudiants qui choisissent une 2e langue totalement nouvelle mais le système ainsi mis en place aboutit à octroyer une licence en 4 ans... On relève également un séminaire de « préparation au grand oral » en L3 et, à l'initiative de l'association des étudiants, un système de parrainage des étudiants de L1.

Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les enseignements, en formation initiale et en formation continue, sont assurés en mode présentiel. Du fait de la double diplomation <i>Droit-langues</i>, des mutualisations sont mises en œuvre avec la filière juridique et la filière LEA. La formation s'enrichit de matière d'ouverture comme l'économie internationale, les finances publiques internationales et l'histoire des relations internationales.</p> <p>L'utilisation de l'outil numérique dans la pédagogie est laissée à la discrétion des enseignants. Les étudiants bénéficient en L1 d'une utile formation à la recherche documentaire sur les principales bases de données juridiques et de l'accès aux ressources de l'UNJF.</p>
Evaluation des étudiants	<p>De façon classique, le contrôle des connaissances est organisé autour de formules parfaitement éprouvées : examen final (écrit ou oral) et/ou contrôle continu. La formation en droit constituant un élément structurant de la licence <i>Droit-langues</i>, la moyenne dans les modules juridiques en plus de la moyenne générale est exigée pour la validation de chaque année de Licence.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Il n'y a pas de dispositifs spécifiques de suivi de l'acquisition des compétences de type portefeuille de compétence ou de livret de l'étudiant. Le contrôle continu dans le cadre des travaux dirigés est l'outil privilégié pour vérifier l'acquisition des compétences juridiques telles qu'énoncées dans l'ADD (annexe descriptive au diplôme) et la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés apparaît très limité. Il est laissé à l'initiative d'une association d'étudiants qui n'est pas propre à la licence <i>Droit-langues</i>. Les seules données chiffrées communiquées concernent le nombre de diplômés poursuivant en master à l'UPMF. On ne sait pas si les diplômés de la licence <i>Droit-langues</i> s'insèrent ensuite sur des emplois spécifiques distincts de ceux pourvus par des étudiants qui auraient suivi une licence de droit classique.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Le pilotage de la formation et l'autoévaluation de la formation apparaissent très insuffisants. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé mais seulement quelques réunions organisées entre responsables pédagogiques. L'évaluation des enseignements est laissée à la discrétion des enseignants et aucune autoévaluation de la formation n'a été réalisée par l'UPMF.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation exigeante permettant une double diplomation en droit et LEA en parfaite adéquation avec débouchés envisagés.
- Ouverture judicieuse sur une seconde langue étrangère qui peut être européen-centrée ou non.

Points faibles :

- Pilotage informel de la formation.
- Ouverture internationale insuffisante.
- Suivi de l'insertion des diplômés très limité.

Conclusions :

La licence *Droit-langue* est une double diplomation attractive et exigeante. Un stage d'une plus longue durée et/ou une année Erasmus offriraient aux étudiants de véritables mises en situation à l'étranger en adéquation avec la formation académique de qualité déjà offerte par cette licence. L'instauration de mécanismes de pilotage formalisés avec un conseil de perfectionnement intégrant des professionnels ayant recours à des juristes linguistes permettrait très certainement d'améliorer un peu plus encore la formation.

Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 15 avril 2015

Direction des formations et de la vie étudiante

Monsieur Jean-Marc GEIB

Affaire suivie par : Nathalie GENIN
Tél. : 04 76 82 83 01
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015
Référence(s) : A2016-EV-0381839T-S3L1160010364-009439-RT.pdf
Licence Droit-Langues – Champ Etudes juridiques

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité des travaux d'expertise qui ont été menés.

Veillez trouver ci-dessous quelques erreurs factuelles et de forme que nous avons relevées dans le rapport du HCERES, ainsi que quelques précisions très spécifiques qu'il nous a semblé utile d'apporter.

Page 3 :

Vous notez la récurrence de cette formation à Tours et Versailles.

Or, c'est inexact puisque, pour chacune des formations proposées (effectivement intitulées licence droit-langues), c'est une seule langue qui est enseignée et les étudiants n'obtiennent pas une licence LEA (comme dans notre licence).

La seule formation comparable en France est celle de la Roche-sur-Yon.

Cette erreur est importante car elle montre une confusion entre une licence droit ayant une coloration de langues (et donc intitulée "droit-langues") et la double diplomation qui est réalisée à Grenoble.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,


Michel ROCCA